

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JURY
D'ADMISSION DU CONCOURS DONNANT ACCES AU
GRADE DE MEDECIN TERRITORIAL DE 2^E CLASSE
SESSION 2021**

Le lundi 2 Février 2021 à 16h45 s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Marne, situé 11 rue Carnot à Châlons-en-Champagne, le jury d'admission du concours donnant accès au grade de Médecin Territorial de 2^e classe.

Membres du jury :

Collège représentant les élus locaux :

Monsieur Franck ZENTNER, <i>Maire de la Neuville-au-Pont</i>	Président e du Jury
Madame Véronique DEL FABRO, <i>Maire d'Hudiviller (54)</i>	Membre

Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :

Monsieur Jean-Yves STEPHAN, <i>Représentante du Centre National de la Fonction Publique Territoriale – Attaché Principal – Directeur des Ressources Humaines et des affaires juridiques au Conseil Départemental de la Marne</i>	Membre
Madame Muriel CLARENNE, <i>Représentant du Personnel à la Commission Administrative Paritaire catégorie A - Attachée – Responsable des Ressources Humaines à la Mairie de Taissy</i>	Membre

Collège représentant les personnalités qualifiées

Madame Brigitte DERLON, <i>Retraitée du grade de Médecin Hors classe au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle</i>	Membre
Monsieur Guillaume ALBERT, <i>Directeur Etablissement Social ou Médico-Social de classe Normal – Directeur du Foyer Départemental de l'enfance des Ardennes</i>	Membre

I- INCIDENT(S) PENDANT L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Le Procès-Verbal de déroulement de l'épreuve orale n'indique aucun incident.

II- RUPTURE D'ANONYMAT- RESPECT DU REGLEMENT

Aucun candidat n'a commis un non-respect du règlement durant l'épreuve orale.

III- RESULTATS DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Il est attribué à chaque candidat une note de 0 à 20.

Le jury est souverain et est compétent pour prononcer l'annulation d'une épreuve. Le jury ne peut modifier la liste des résultats qu'il a établie et communiquée à l'autorité organisatrice du concours.

Tout candidat à un concours ou examen qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Après l'examen des notes obtenues à l'épreuve et après en avoir délibéré, les membres du jury fixent le seuil d'admission à 10/20





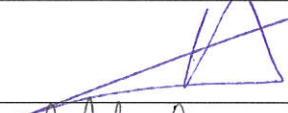
Le jury a souverainement déclaré admissibles 9 candidats.

CENTRE DE GESTION DE LA MARNE
CONCOURS DE MEDECIN TERRITORIAL DE 2^e CLASSE
CANDIDAT ADMIS

Madame BECKER Camille
Madame FRETTI MOREILLON Marjolaine
Madame GUERRIER Catherine
Madame HASDENTEUFEL Emilie
Madame KOEBELE-SALSI Chloé
Madame PEIFFER Gaelle
Madame SERVETTAZ Sarah
Madame SPERLING Edith
Madame ZIMMER Marianne

Fin de liste
Cette liste comporte 9 candidats

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

Monsieur Franck ZENTNER Président du Jury	
Madame Véronique DEL FABRO	
Monsieur Jean-Yves STEPHAN	
Madame Muriel CLARENNE	
Monsieur Guillaume ALBERT	
Madame Brigitte DERLON	